

N° 100 > JANVIER 2023

La lettre de parly2

Bulletin d'information et de liaison
des Copropriétaires et Résidents

Meilleurs vœux !



De la 1^{ère} à la 100^{ème} lettre de Parly2

▶ L'information de la Copropriété
au fil des ans

Copropriété - Syndic

- ▶ Résultats des AG, Extranet du Syndic
- ▶ Quels services apportés par vos gérants ?

www.parly2.com



ENGIE Solutions, acteur engagé de la copropriété de Parly 2 pour une transition neutre en carbone.

Grâce à une équipe d'exploitation de 8 personnes, 7 500 logements ainsi que l'hôpital Mignot et plusieurs bâtiments communaux de la ville du Chesnay sont fournis quotidiennement en chauffage et en eau chaude sanitaire.



La lettre de Parly2 N°100
Éditeur : Association Parly.com
Local postal 376 – 78158 Le Chesnay-Rocquencourt cedex
Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication : Marie Lecluse

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Y. Cahin, F. Chesney, J.P. Chotard, A. Coquier, O. Dehaut, H. Duquesnoy, G. Descombes, M. Lecluse, J.F. Le Drian, A. PrévotEAU, M.F. Rivet.

Photos : Parly.com
Crédits photos : Shutterstock, Freepik
Illustrations : MARKETING TACTICS, Freepik
Publicités : CPH, CULINELLE, LOGGIARAMA, MBS, OPTIC 2000, ENGIE.
Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS - 01 69 86 15 28
Imprimerie BIKOM
Ce document est imprimé sur Satimat Green 115g, papier certifié PEFC



Edito

► Regardons vers l'avenir !

Parmi les souvenirs que nous garderons en mémoire pour cette année, il y aura bien sûr, les difficultés liées au contexte économique et surtout l'augmentation du gaz engendrant les dépassements de budget que nous connaissons.

Malgré la veille constante de notre conseiller en énergie (Energie et Service), il est difficile de trouver l'opportunité d'acheter cette énergie la moins chère possible. C'est ainsi qu'il a fallu, en décembre, faire appel à vous pour équilibrer la trésorerie afin de payer les factures de fin d'année.

Cette démarche a été bien pesée. Nous savions qu'elle pouvait être lourde et source de désappointement et de difficultés pour certains d'entre vous. La fin de l'année est normalement tournée vers des événements plus festifs. Mais malheureusement il n'y avait pas d'autre alternative malgré la diminution de la température décidée du chauffage dans les appartements.

En revanche, 2022 a concrétisé le projet de Parly2 d'accéder à l'énergie géothermale.

C'est un avenir plus souriant, validé largement par les copropriétaires en assemblée générale d'octobre. Certes, il faut attendre l'automne 2025 mais nous savons qu'à cette date le chauffage et l'eau chaude ne dépendront plus que partiellement des énergies fossiles. C'est un peu lointain et il reste encore beaucoup de travail pour les équipes. Nous continuerons à vous tenir informés des différentes étapes tout au long de l'évolution de la mise en œuvre du projet.

Avec le Bureau et le Conseil Syndical Principal, nous vous souhaitons une très bonne année 2023.



► **Marie LECLUSE**
Présidente du
Conseil Syndical Principal

Sommaire

LA 100^{ème} LETTRE DE PARLY2

- L'information de la Copropriété au fil des ans p4

LA VIE DE LA COPROPRIETE

- Résultats de l'AG extraordinaire « Géothermie » p6
- Résultats des assemblées générales 2022 p8

SYNDIC - GERANCE

- La Gérance : structure et missions p10

- Tableau de liaison p11
- Votre Extranet Copropriétaire p12
- Interview de Mr VELEUR, Intendant R. Longchamp p13

LA VIE DE NOS RESIDENCES

- Mesures prises pour réduire les dépenses p14
- Bilan Saison piscine p15
- Savoir-vivre p16

ACTUALITÉS

- Commission mixte p17

- Le dispositif Loc' Avantages p18
- Une nouvelle Directrice pour le Centre Commercial Westfield Parly2 p19

UN VIVIER D'AUTEURS

- 14 auteurs et auteures, 32 livres... p20

HOMMAGE

p22

BRÈVES

- Qui sont ces personnalités de nos squares ? p23

L'information de la Copropriété au fil des ans

Certains « pionniers » de Parly2 se souviennent peut-être du modeste mais précieux bulletin « **le Trait d'Union** » lancé dès l'origine de la Copropriété en 1972.

Puis est née « **La lettre de Parly2** » en 1987, plus complète, plus séduisante, plus prestigieuse, qui nous conduit aujourd'hui à ce numéro 100, sous la forme d'un véritable magazine d'information, pouvant contenir jusqu'à 24 pages d'articles divers.



EDITORIAL

Le N° 1 du Trait d'Union que nous vous présentons aujourd'hui est le bulletin de liaison et d'information de « L'Union des Associations de Résidences de PARLY 2 » et a pour objet de mieux vous faire connaître notre association et ses activités axées exclusivement sur la défense des intérêts moraux et matériels des actionnaires-souscripteurs et futurs copropriétaires Parlysiens.

De quoi s'agit-il ?

Comme vous le savez, il existe dans chaque résidence un Conseil de Résidence dont la mission est de régler en liaison étroite avec l'AGIP, gestionnaire administratif de PARLY 2, tous les problèmes inhérents à la vie de l'ensemble immobilier.

Ces Conseils jouent depuis leur création un rôle purement consultatif, toutes les décisions relevant sur le plan légal des Assemblées et du Conseil d'Administration de la SAIC Le Chesnay-Trianon.

Malgré cette situation, il n'en est pas moins vrai que les Conseils de Résidences de PARLY 2 qui préfigurent les futurs Conseils Syndicaux exercent un rôle extrêmement important car ils sont les plus ardents défenseurs des intérêts des co-actionnaires et permettent par leurs structures un dialogue permanent avec les dirigeants de la S.A.I.C. ou leurs mandataires.

C'est ainsi par exemple qu'ils sont amenés à discuter de budgets prévisionnels des charges pour rendre celles-ci les moins lourdes possibles, de faire redresser, avec la collaboration d'un organisme de contrôle qu'ils ont pu obtenir de faire mettre en place, la Société Fiduciaire Européenne, les erreurs d'imputation inévitables dans une gestion aussi importante et délicate que celle de PARLY 2, d'appeler l'attention des services qualifiés sur tel ou tel point qui ne donne pas satisfaction ou telles ou telles dispositions qu'il y aurait lieu de prendre afin de rendre la vie plus agréable à PARLY 2, de s'engager à la limite dans des actions judiciaires comme par exemple pour l'affaire des vernis.

A ces divers titres ils méritent votre confiance et votre soutien car les hommes et les femmes qui composent les Conseils de Résidences sont bénévoles et ils consacrent beaucoup de leur temps et de leur énergie à travailler dans le sens de vos intérêts.

Pour mieux coordonner leur action, il est apparu nécessaire à beaucoup d'entre-eux de se soutenir et s'entraider et c'est ainsi qu'est née l'idée de constituer une large union regroupant les Conseils de Résidences pour rendre plus puissante et efficace leur action.

Actuellement 10 résidences (CHAILLOT, ETOILE, LA MUETTE, MAILLOT, ORANGERIE, ORSAY, PASSY, St-MICHEL, SOLFERINO et TROCADERO) sont entrées à l'Union des Associations de Résidences de PARLY 2 et plusieurs autres viennent de poser leur candidature et vont incessamment les rejoindre.

Affiliée à l'ADAP (Association Confédérale pour la Défense de l'Accession à la propriété) qui groupe plusieurs milliers d'adhérents sur le plan national, l'Union bénéficie d'une assistance Juridique et Technique à des conditions particulièrement exceptionnelles.

Ainsi à chaque fois que nécessaire des consultations sont prises et permettent de voir clair dans des affaires où les avis de spécialistes compétents s'avèrent indispensables pour les mener à bonne fin.

Enfin et dans la perspective d'un proche avenir, un grand problème préoccupe les Conseils de Résidences, il s'agit de la gestion future de PARLY 2 lorsque le programme sera terminé et que nous nous retrouverons les uns et les autres, seuls, en face de nos responsabilités.

Afin de ne pas être pris au dépourvu (l'échéance n'est pas si lointaine : 2 à 3 ans peut-être), l'Union entend organiser, dans le souci de rendre service à Tous, des colloques où seront étudiés avec des spécialistes de l'ADAP les diverses formes de gestion parmi lesquelles nous aurons à fixer notre choix.

En résumé et pour conclure, nous souhaitons que chacun puisse trouver dans le cadre de l'Union le lieu d'échange, de consultation et de concertation, qui permettra ensuite de prendre en toute connaissance de cause les décisions les plus favorables à l'avenir de PARLY 2 et à la conservation de notre patrimoine.

Jacques LECLERC
Président de l'Union des
Associations de Résidences
de PARLY 2

1972

Cette lettre n'a rien perdu de sa vocation première et a pour objet de transmettre à chaque résident des informations sur l'actualité de leur copropriété, qui demeure toujours la plus grande d'Europe. C'est aussi bien sûr une façon de constituer **un lien entre ces quelque 18 000 résidents**, pour leur rendre plus plaisante encore la vie de tous les jours !

Ces derniers temps, cette lettre a été le **vecteur des informations sur les dossiers importants**, tel que le projet de géothermie qui verra le jour en 2025...



...A ce jour, notre volonté est de poursuivre la parution de cette lettre, en espérant que chacun y trouvera de l'intérêt, et pourra ainsi participer à la vie complète et à l'évolution de notre Copropriété.

► **Le comité de rédaction de La lettre de Parly2**

1987



AU SOMMAIRE

- Les cambrioleurs reviennent... le projet télésurveillance aussi ! ②
- Parly 2 un nouvel art de vivre... peu coûteux ③
- Les parlysiens ont la parole ③
- Tennis ③
- André BERTIN, au revoir et à très bientôt ④
- 20 ans déjà ④
- D'un square à l'autre ④
- Les échos du syndic ④

EDITORIAL
VERS UN « BIO-URBANISME »

Beaucoup d'entre nous la pensent, la préparent et l'attendent depuis longtemps. Voici aujourd'hui le premier numéro de **La Lettre de Parly 2**.

Elle vous apportera des articles de fond, des informations de base, des nouvelles des résidences et de la gérance, des idées et des informations pratiques sur la vie des Parlysiens.

Il était en effet devenu indispensable de rendre la diffusion de ces informations systématique

et directe, pour que chacun perçoive mieux l'environnement dans lequel il vit. Car, du fait de sa taille et de son organisation, Parly 2 est un phénomène exceptionnel qui doit assumer son originalité.

Ce fut d'abord une opération d'urbanisme réussie. Ce fut ensuite une expérience de « post-urbanisme » unique dans laquelle les copropriétaires se sont organisés pour assurer l'unité et la valorisation volontaire de leur patrimoine individuel et collectif.

Il faut, maintenant penser au confort des Parlysiens, à la vie locale, à la communication, donc à développer une nouvelle phase exceptionnelle qui pourrait être celle du « bio-urbanisme ».

L'information et la communication seront l'une des bases de ce type d'animation et **La Lettre de Parly 2** son support principal.

Souhaitons-lui ensemble longue vie.

Jean-Pierre BARRERE
Président du
Conseil Principal

Composé des délégués élus par les résidences et le centre commercial, (37 membres), le conseil principal travaille pour vous pour la bonne gestion et l'avenir de Parly 2.



Résultats de l'Assemblée Générale extraordinaire « Géothermie » du 19 octobre 2022

Depuis 2017, le Conseil Syndical Principal et le Syndic, accompagnés par les Conseils de la Copropriété, étudient les solutions à mettre en œuvre pour faire face aux défis énergétiques qui s'imposent à nous. Parmi eux, l'adaptation de notre Copropriété aux énergies renouvelables !

Vos représentants avaient pris soin, en 2012, d'inscrire dans le contrat d'exploitation de nos installations de chauffage et de production d'eau chaude, une clause obligeant ENGIE à nous proposer des alternatives aux énergies fossiles et, parmi elles, la géothermie.

En 2019, alors que nous étions à mi-parcours de la durée du contrat de chauffage actuel, le dossier a été placé en première ligne. Un groupe de travail avec des bénévoles a été créé et les réunions se sont succédé avec ENGIE, ENERGIE et SERVICE, EGIS et leurs partenaires, experts dans les domaines juridique, financier, géologique et technique. Toutes les solutions énergétiques ont été étudiées et il s'est vite confirmé que la géothermie serait « LA » solution pour la Copropriété.

Bien que **Parly2 soit à l'origine du projet**, le concours de la municipalité s'est avéré nécessaire (élaboration du schéma directeur des énergies).

Le Département, sollicité, a mis à disposition un terrain adapté pour l'exploitation.

L'ensemble des acteurs a poursuivi l'étude de ce projet collectif, considéré comme essentiel et incontournable.

Trois objectifs :

- ▶ réduire la dépendance aux énergies fossiles,
- ▶ participer aux efforts nécessaires pour la sauvegarde de notre planète,
- ▶ limiter autant que possible notre exposition au prix du gaz, soumis aux fluctuations du marché.

Ce projet n'aurait pu aboutir sans l'implication de ces 4 acteurs :

Parly2 : nous représentons l'essentiel de la clientèle et notre réseau de chaleur, déjà construit, permettra aux tiers (habitations, locaux communaux, établissements scolaires, hôpital, ...) de bénéficier, eux aussi, de la géothermie.

La Mairie : au delà du schéma directeur des énergies, il est nécessaire de passer sur son territoire pour raccorder la centrale de géothermie à la chaufferie de Parly2.

Le Département : cette collectivité territoriale disposait d'un terrain approprié pour l'implantation de l'unité de production.

ENGIE : aujourd'hui dépositaire du permis d'Exploration Recherche et bénéficiaire du permis d'exploitation, ENGIE est un expert reconnu dans l'exploitation de la géothermie.

Et voilà comment, après 3 années de travail assidu de tous et principalement de vos représentants, de votre syndic et de ses conseils habituels, nous nous sommes retrouvés le 3 octobre pour une réunion publique à laquelle vous êtes venus nombreux et nous vous en remercions.

Enfin, le 19 octobre l'Assemblée Générale extraordinaire a validé, à une très large majorité, ce beau projet qui emmène Parly2 pour un voyage trentenaire vers un futur écologique.

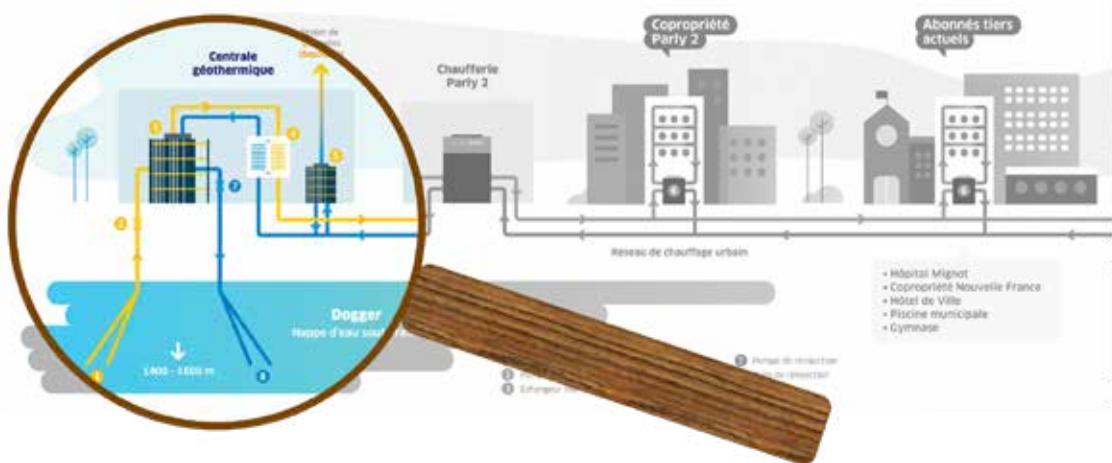
Comme toujours, depuis près de 60 ans, les copropriétaires de Parly2 sont à l'avant-garde.

Bravo et Merci.

Le site



Olivier DEHAUT



*Géomy3 est la « Société de Projet » réunissant Le Département des Yvelines, la Ville du Chesnay-Rocquencourt, ENGIE Solutions et la Copropriété de Parly2.

Résultats des Résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire « Géothermie » :

Participation : **57,6%**

Résolutions 4 à 8 - **GÉOTHERMIE**

Résolution 4 (art.25 - Majorité de la Copropriété)	Inscrits	Votants	POUR	Contre	Abstentions	Défaillants
Approbation du Contrat de Chaleur Géothermique 28 ans	4 027 975	2 317 972	2 243 337	34 374	35 478	4 783
			56%			

Résolution 5 (art.24 - Majorité des Présents- Représentés)	Inscrits	Votants	POUR	Contre	Abstentions	Défaillants
Participation du Syndicat de Copropriété au Capital de GEOMY3*	4 027 975	2 317 972	2 192 749	59 579	61 301	4 343
			95%			

Résolution 6 (art.25 - Majorité de la Copropriété)	Inscrits	Votants	POUR	Contre	Abstentions	Défaillants
Représentant du Syndicat de Copropriété au Comité de Direction de GEOMY3*	4 027 975	2 317 474	2 222 592	46 107	44 969	3 806
			55%			

Résolution 7 (art.25 - Majorité de la Copropriété)	Inscrits	Votants	POUR	Contre	Abstentions	Défaillants
"Consultation Exclusive d'ENGIE pour les contrats d'exploitation de la chaleur géothermique en aval du point de livraison"	4 027 975	2 317 474	2 207 426	45 433	62 902	1 713
			55%			

Résolution 8 (art.25 - Majorité de la Copropriété)	Inscrits	Votants	POUR	Contre	Abstentions	Défaillants
"Approbation Convention de Raccordement d'un bâtiment du Département et des Groupes Scolaires Chèvreloup et Hameau de la Commune"	4 027 975	2 317 474	2 178 547	48 415	87 159	3 353
			54%			

Résultats des assemblées générales 2022

L'année 2022 aura été particulièrement dense sur le plan des assemblées générales, les copropriétaires ayant été convoqués une première fois pour l'assemblée du Syndicat Principal du 2 juin, une deuxième fois pour l'assemblée extraordinaire « Géothermie » du Syndicat Principal du 19 octobre puis pour les assemblées des Syndicats Secondaires qui se tiennent chaque année traditionnellement entre octobre et décembre. Les copropriétaires avaient également été invités à la réunion d'information « Géothermie » du 3 octobre pour préparer l'assemblée du 19 et les résidents de PASSY s'étaient déjà réunis en juin, en assemblée extraordinaire, au sujet des ascenseurs.

La participation aux assemblées du Syndicat Principal a été répartie comme suit :

	PRÉSENTS		REPRÉSENTÉS		VPC		TOTAL		
	Nombre	Tantièmes	Nombre	Tantièmes	Nombre	Tantièmes	Nombre	Tantièmes	Quorum
"AGO SP 2 juin 2022"	150	99 563	1 341	783 736	1 570	1 134 489	3 061	1 134 489	50,09%
"AGE SP 19 octobre 2022"	266	170 212	1 828	1 021 829	1 582	1 127 171	3 676	2 319 212	57,58%

La participation de l'assemblée de juin a atteint les 50%.

Cependant, rappelons que l'an passé, la participation a frôlé les 60% et que l'assemblée « Géothermie » qui représentait un enjeu déterminant pour l'avenir énergétique de la Copropriété s'en est également approchée.

Cette année, sur les 37 assemblées tenues entre le 30 septembre et le 14 décembre, l'une d'entre elle a atteint 82,53%, trois ont dépassé les 70% et cinq autres ont dépassé les 63% et sur l'ensemble, plus de la moitié a dépassé les 50%.

Depuis quelques années, la loi a introduit les votes par correspondance (VPC) et vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser ce mode de participation. L'analyse des assemblées nous montre que le nombre de VPC est un peu plus élevé que le nombre de pouvoirs donnés à des mandataires. Quel que soit le mode de vote, VPC ou Pouvoir, l'important est que chaque copropriétaire s'implique en votant...

Vous retrouverez les résultats des participations aux AG des syndicats secondaires, par résidence, sur le site internet de la Copropriété.

Rendez-vous en 2023, pour un bilan que nous espérons encore meilleur.



► **Olivier DEHAUT**

Travaux assemblées générales

Chaque année, les copropriétaires votent des travaux d'entretien des parties communes et abondent le FTO (fonds de travaux obligatoire). Selon les travaux et l'importance de leur montant, le financement peut se faire au moyen d'appels de fonds sur 2 années, (ou plus, exceptionnellement) ; ou encore en mobilisant le FTO.

Cette année, particulièrement alourdie par les dépenses énergétiques, les Conseils Syndicaux ont réduit la voilure quand c'était possible, en reportant certains projets, mais certains autres ne pouvaient pas attendre et ont donc été présentés aux suffrages des copropriétaires. Petit tour d'horizon :

Fonds de Travaux

Les résidences ont abondé leur FTO à hauteur de 830.000 € en 2020 et 2021, 745.000 € en 2022 et ont adopté **pour 2023**, un montant de **707.000 €**. Cette légère inflexion s'explique notamment par l'équilibre à trouver entre les travaux décidés par ailleurs et l'augmentation annoncée des charges courantes (prix des énergies).

Travaux votés

En 2021, les copropriétaires ont décidé d'investir 2.850.000 €. Lors des Assemblées Générales 2022, **le programme des investissements s'est**

fortement accentué en passant à 4.500.000 €. Parmi les travaux votés, nous avons pu relever une forte proportion de décisions concernant les canalisations intérieures et extérieures (23 résolutions validées en 2021, 33 au cours des AG 2022). Ces équipements se sont fragilisés avec le temps et leur rénovation est indispensable pour se prémunir contre les infiltrations et autres désordres.

La modernisation et la mise en conformité des ascenseurs ont également été prioritaires avec **68 ascenseurs** concernés en 2022.

Près de **50 résolutions** ont été votées pour **rénovier, réparer, embellir** les bâtiments (intérieur ou extérieur), 6 résolutions ont concerné des **opérations d'isolation** (toitures et porches) et enfin, comme chaque année, de nombreuses décisions (**40**) ont été prises pour l'entretien des espaces verts (élagages, abattages, plantations florales ou arboricoles, ...).

Par ces décisions, Parly2 maintient le cap d'un entretien régulier du patrimoine collectif qui garantit sa pérennité et renforce chaque année sa réputation.



► **Olivier DEHAUT**

MBS MENUISERIE

CRÉATION • RÉNOVATION • REMPLACEMENT



Contact : **MBS SAS**

5 rue de la Vallée Yart

78640 Saint germain de la Grange

☎ **01 30 55 05 65**

✉ **mbs.sarl78@gmail.com**



Menuiserie bois

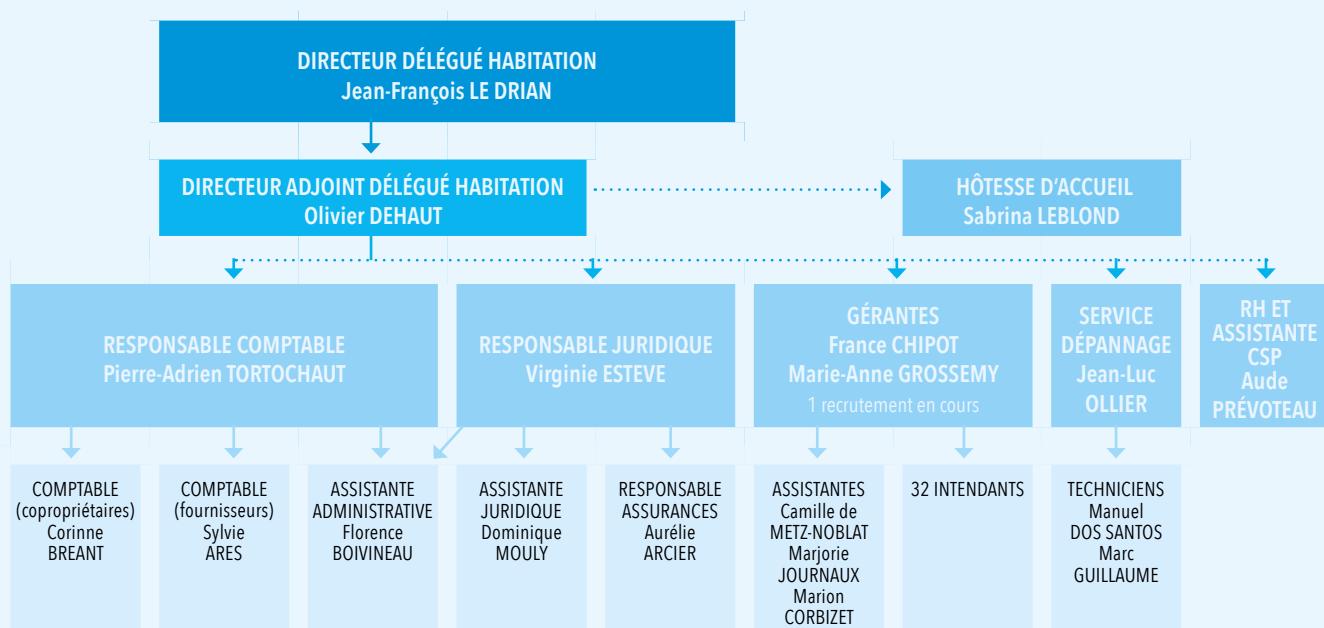
- Baie Fenêtres et portes fenêtres
- Baies coulissantes et basculantes
- Créations d'aérations (mise aux normes)
- Parquets collés et flottants
- Volets roulants

Serrurerie

- Réparation ou remplacement de serrures multi-points
- Portes blindées (appartement et cave)



La Gérance : structure et missions



La particularité principale de notre Copropriété, peut-être la moins connue, est la suivante :

Tous les salariés sont employés par la Copropriété Parly2, seul le management est assuré par un Directeur Délégué et un Directeur Délégué Adjoint représentant le Syndic qui est la Société des Centres Commerciaux SCC. Le contrat du Syndic a été renouvelé en Assemblée Générale du Syndicat Principal au mois de juin 2022 pour 3 ans et, au 3^e trimestre de cette année, dans toutes les assemblées des syndicats secondaires. Le Syndic a une délégation générale de gestion comme le prévoit la législation.

Le Syndic-Gérance est le pivot de la gestion globale, sous le contrôle permanent du Conseil Syndical Principal (CSP) et des Conseils Secondaires (CSS) ; il est composé des services suivants :



L'Hôtesse d'Accueil de notre gérance

 **Sabrina LEBLOND 01 39 55 55 45** assure la permanence téléphonique aux heures ouvrables : 9h-12h et 14h-17h30 (17h00, le vendredi)

Elle traite le courrier entrant, dirige les demandes vers le service concerné et renseigne de nombreux fichiers (réclamations chauffage, actions du Service Dépannage, etc.)



Service Comptabilité

 **Pierre-Adrien TORTOCHAUT** est responsable du suivi de l'application des budgets, de leur justification, du paiement des factures, ainsi que des appels de charges pour chacun des copropriétaires et de leur encaissement.

Il est aidé dans ses fonctions par :

-  **Sylvie ARES** (comptabilité fournisseurs).
-  **Corinne BREANT** (comptabilité copropriétaires).
-  **Florence BOIVINEAU** qui seconde également Dominique MOULY.



Service Juridique

 **Virginie ESTEVE** est responsable juridique et, à ce titre, assure directement le suivi des procédures judiciaires, du recouvrement, des affaires spéciales, contribue à l'organisation des assemblées générales.

-  **Dominique MOULY** gère les mutations, elle accomplit les démarches nécessaires lors des acquisitions et ou des cessions de logements (fourniture des pré-états datés et des états datés...).
-  **Aurélien ARCIER**, gère les dossiers sinistres et accompagne également le service en charge des mutations.

Les gérant(e)s et leurs assistantes



Trois binômes de gestion :



**France CHIPOT et
Camille de METZ-NOBLAT**



**Marie-Anne GROSSEMY et
Marjorie JOURNAUX**



Un(e) gérant(e) en cours de recrutement et
Marion CORBIZET.

Les gérants sont certainement les salariés de la Gérance les plus connus par les copropriétaires et résidents et les plus sollicités.

Ils doivent mettre en œuvre les résolutions votées lors des assemblées générales, se consacrer à la gestion quotidienne des résidences, répondre aux interrogations personnelles de certains copropriétaires et faire face aux urgences.

Certains résidents possèdent les coordonnées des gérants (numéro de téléphone et adresses mails professionnels) et peuvent penser que les joindre directement serait plus efficace.

Malheureusement, souvent ce n'est pas le cas, parce qu'il leur est difficile voire impossible de gérer chaque jour de très nombreux mails. Il serait souhaitable qu'ils ne soient pas submergés par des demandes qui peuvent être solutionnées, dans la majorité des cas, par les intendants qui doivent être le premier point d'entrée des résidents.

Les intendants



Une trentaine d'intendants sont rattachés directement aux gérants ; ils travaillent en liaison avec le service dépannage et sont disponibles pour répondre et intervenir en premier lieu durant leurs horaires de travail.

Toutes leurs interventions sont consignées dans un rapport remis périodiquement aux gérants.

Service Dépannage



Jean-Luc OLLIER est responsable des dépannages, de la maintenance des équipements communs (parties communes des immeubles, piscines, tennis).

Il est aidé dans ses fonctions par :



Manuel DOS SANTOS



Marc GUILLAUME

Ressources humaines



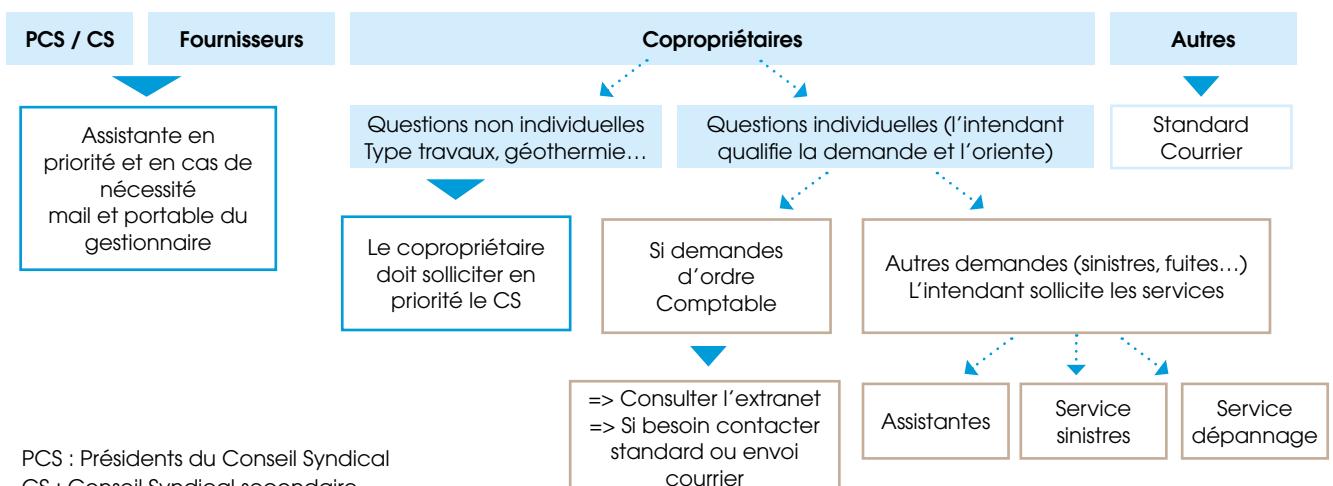
Aude PREVOTEAU est en charge des ressources humaines et de l'administration du personnel.

Elle assure la gestion administrative des 50 salariés de la Copropriété (Gérance et Intendants). Elle est également l'Assistante du Conseil Syndical Principal.

Quel service doit-on contacter ? Pour quel sujet ?

Voici le tableau de liaison résumant les services à contacter pour vos sollicitations, en fonction des besoins :

Sollicitations



PCS : Présidents du Conseil Syndical
CS : Conseil Syndical secondaire

Votre Extranet Copropriétaire : un accès rapide et sécurisé à vos informations

En novembre 2022, l'Extranet Copropriétaire permettant d'accéder aux comptes individuels et à d'autres documents (appels de fonds, régularisations de charges...) a été mis en place. Progressivement, son contenu sera enrichi par les équipes de la Gérance.

Cet extranet est accessible :

- soit par le site officiel du syndicat des copropriétaires via l'adresse suivante :
• www.parity2.com en cliquant sur l'onglet représenté ci-après :



- soit en consultant le site de la SCC dont l'URL est <https://moncompteparity2.fr/>



Certains copropriétaires disposant de plusieurs comptes Client, ont été contraints de créer des accès distincts pour chacun de leurs comptes Client alors qu'un regroupement automatique redirigé sur une adresse unique / accès unique était prévu.

Finalement, ce regroupement ne s'est pas opéré. Après investigation, notre éditeur de progiciel a identifié une anomalie dans le programme informatique, anomalie qu'il s'est efforcé de résoudre.

Les copropriétaires disposant de deux comptes Client devraient donc avoir la possibilité d'utiliser bientôt un seul accès pour l'ensemble de leurs comptes.

S'agissant du site internet de l'ensemble immobilier de Parly2, nous vous rappelons qu'il contient une multitude d'informations, de documents (non nominatifs) intéressant la vie de la Copropriété et qu'une étude est actuellement en cours, visant à le moderniser et à le rendre plus convivial.

Ce site est aussi à disposition des conseils syndicaux secondaires qui peuvent utiliser ce canal pour communiquer auprès des copropriétaires.

Enfin, nous tenons à rappeler notamment aux copropriétaires ne disposant pas d'ordinateur ni de moyens d'accéder à internet, que nous maintenons les envois « papier » des documents (notifications des procès-verbaux, convocations, appels de fonds...).

▶ **Jean-François LE DRIAN**

Loggiarama

VITRERIE - MIROITERIE

78340 - LES CLAYES SOUS BOIS

DEPUIS LA CRÉATION DE PARLY2

QUALITÉ - RAPIDITÉ & EXIGENCE
Pour le professionnel et le particulier

MIROIRS - DOUBLES VITRAGES
DÉCOUPE DE VERRE - LOGGIAS
MAGASINS - VÉRANDAS
BOW-WINDOW
ALU - PORTES COULISSANTES
VOLETS ROULANTS - STORES INT/EXT



LOGGIARAMA : 6 rue du Président Kennedy, Z.I. du Chêne Sorcier - 78340 Les Clayes Sous Bois - Tél : 01 30 07 56 84 - Fax : 01 30 79 03 41
E-mail : loggiarama@wanadoo.fr - www.loggiarama.fr



Interview de Monsieur VELEUR : Intendant de la résidence LONGCHAMP



Monsieur VELEUR, vous êtes l'intendant de la résidence LONGCHAMP depuis le 5 avril 1994, pouvez-vous nous donner quelques informations sur votre parcours personnel et professionnel ?

J'ai commencé par travailler dans le secteur de la mécanique, pour basculer rapidement dans l'armée, et ce pendant plus de 20 ans. Au hasard de mes rencontres, j'ai découvert Parly2, postulé pour le poste d'intendant, j'ai été engagé et j'y suis depuis le 5 avril 1994. J'ai trouvé ma place au sein de la résidence et mon rythme immédiatement.



Parmi vos nombreuses fonctions, qu'elles soient techniques ou relationnelles, quelle est celle qui vous apporte la plus grande satisfaction ?

Le rôle d'intendant est pour moi une mission d'observation. Savoir entendre, comprendre, écouter et traduire les besoins des résidents. Il faut apprendre à faire connaissance avec les nouveaux arrivants, découvrir leur personnalité, et, bien évidemment, savoir faire la part des choses entre application du Règlement Intérieur et compréhension des besoins de chacun.



Quels sont les aspects les plus importants de votre poste ?

La loge est pour moi le point d'entrée de toutes les demandes : régler les difficultés humaines, techniques et transmettre les bonnes informations au syndic qui prend le relais le cas échéant. A LONGCHAMP, je ne suis pas confronté à beaucoup d'incivilités. Les résidents sont agréables, beaucoup de personnes âgées et seules se sentent rassurées de savoir que quelqu'un sur place est à leur écoute, notamment après la fermeture de la loge. En effet, j'effectue depuis ma prise de fonction une astreinte de nuit qui s'est avérée bien utile : désincarcérations, appels d'urgence aux pompiers, fuites diverses, poursuites de baigneurs nocturnes, la vie ne s'arrête décidément pas la nuit !



Quelles initiatives, anecdotes ou satisfactions, pouvez-vous nous raconter ?

J'apprécie le rôle d'interface entre les différents acteurs : gérance, syndic, entreprises, résidents, conseil syndical, les interactions sont multiples et rendent notre mission enrichissante et variée. A ce propos, j'ai souvenir d'un « sauvetage » cocasse d'un résident resté coincé dans son appartement : mission accomplie avec diligence.

Ma devise : à chaque problème sa solution, tant que l'envie et la bonne humeur sont au rendez-vous et que l'on y croit !



Mesures prises pour réduire les dépenses de la Copropriété

Après deux années de crise sanitaire, l'inflation s'est invitée dans notre quotidien. Les cours de l'énergie ont commencé à grimper en 2021 (le gaz, l'électricité et la tonne CO₂ doublent en quelques mois). En 2022, les prix n'ont pas cessé de monter (x10 pour le gaz et x6 pour la tonne CO₂ sur cette seule année). Le Conseil Syndical, les Conseils secondaires et le Syndic sont bien au fait de ces fluctuations et œuvrent tout au long de l'année pour que les fonds versés par les copropriétaires soient utilisés de la meilleure manière possible, notamment en décalant des projets moins prioritaires afin d'assurer le maintien des projets « essentiels ».

Chaque année, les copropriétaires consacrent 25 à 30 millions d'euros aux charges courantes des résidences et du Syndicat Principal, aux travaux votés en Assemblée, aux Dotations Fonds de Travaux Obligatoires (FTO). Sur ce montant total, les charges de chauffage et de production d'eau chaude représentaient jusqu'en 2020 environ 4 millions d'euros ; puis 5 millions en 2021 et pourraient atteindre 8 à 9 millions fin 2022. Et ce principalement en raison de l'augmentation du prix du gaz.

Ce poste de dépenses de chauffage et de production d'eau chaude, qui représentait 16% de l'ensemble de vos charges en 2020, est estimé à 30% en 2022 et à 40% en 2023.

Quelles décisions avons-nous prises pour atténuer cette lourde charge ?

Nous avons décidé **de baisser la température du chauffage de 2°** en la limitant à 19° pour cette saison ; mesure éventuellement reconductible. Cette mesure pourrait représenter une économie de l'ordre **de 700.000 € en 2023**.

(Cf. Résolutions 9 et 10 - Température de Chauffage, de l'AG Géothermie du 19/10/2022)

La durée de la saison de chauffe a été réduite : démarrage le 13 octobre 2022 et arrêt probable fin avril 2023. Ce dispositif pourrait générer une économie supplémentaire **de 1,5 à 2 millions d'euros en 2023** (environ 250 000 € à 300 000 € par semaine).

Autre poste de charges important : l'eau représente environ 3,5 millions d'euros par an.

Vous êtes les acteurs principaux de cette économie. Surveillez vos robinets et vos chasses d'eau... ce sont des milliers de m³ perdus chaque année. N'hésitez pas à faire appel à AQUAGEST qui est sous contrat avec la Copropriété pour vous aider à maintenir vos robinetteries en état, sans facturation supplémentaire.

Les conseils syndicaux privilégient de plus en plus les espèces végétales peu gourmandes en eau et s'orientent vers l'installation de récupérateurs d'eau pluviale pour l'arrosage.

L'ensemble de toutes ces actions génère une économie de l'ordre de 10% de vos charges annuelles.

D'autres économies ont été réalisées sur vos éclairages. Vos conseils syndicaux n'ont pas attendu la crise et vos parties communes sont majoritairement éclairées par des leds, très peu gourmandes en énergie électrique. Certains copropriétaires ont demandé que soient éteints les éclairages extérieurs (réverbères dans les résidences et lampadaires des voiries) et ceux des garages en sous-sol. Cette suggestion n'a pas été retenue car ces éclairages participent à la sécurité et sont souvent connectés à d'autres équipements. Les rendre indépendants nécessiterait des investissements lourds. Etant équipés de leds, l'économie réalisée par une extinction des feux pendant quelques heures la nuit n'aurait que peu d'effet (2 à 4 € par logement par an).

Vous l'aurez constaté, les conseils syndicaux et le Syndic sont vigilants. Ils agissent au quotidien sur la maîtrise des dépenses.



► **Olivier DEHAUT**

Saison piscine 2022

Après une année 2020 sans piscine en raison de la crise sanitaire, la saison 2021 avait été fortement raccourcie par les travaux d'installation des douches extérieures, des pédiluves qui les accompagnent et des fuites survenues sur plusieurs bassins empêchant leur ouverture (NEUILLY), la retardant de plusieurs semaines (ORANGERIE) ou déclenchant leur fermeture très anticipée (SOLFERINO).

Après ces deux années difficiles pour les amateurs de baignade, la saison 2022 a été particulièrement agréable. Elle a débuté selon les usages à l'occasion du week-end de l'ascension (mercredi 25 mai cette année) et s'est clôturée le dimanche 17 septembre soit une saison de 116 jours, ce qui en aura fait l'une des plus longues saisons de ces dernières années.

Deux incidents techniques (CONCORDE et FOCH) ont imposé une courte fermeture temporaire. De nouvelles fuites ont été décelées sur SOLFERINO, sans toutefois nécessiter de fermer l'accès au bassin.

La fréquentation est revenue aux niveaux d'avant crise sanitaire en totalisant **41.842 entrées**.

Les records d'affluence (**10.717** entrées avec un pic journalier à **408** visiteurs et une moyenne quotidienne de **94** personnes) sont revenus comme chaque année à la Piscine LONGCHAMP qui est dédiée à 7 résidences représentant ensemble 1.552 logements.

Ci-dessous, la répartition des résidences affectées à chaque piscine, avec le nombre de logements correspondants.

REPARTITION DES PISCINES SUR PARTY2		
PISCINE	RESIDENCES	LOGEMENTS
CONCORDE	CONCORDE/LOUVRE/LA MUETTE/HOTEL-BUREAUX	608
FOCH	FOCH/PALAIS-ROYAL/ST CLOUD	290
ETOILE	BAGATELLE/BRETEUIL/ ETOILE/GEORGE V/TUILERIES/ST HONORE	1.347
LONGCHAMP	DAUPHINE/LONGCHAMP/MAILLOT/ORSAY/PRE CATELAN/RANELAGH/ST AUGUSTIN	1.552
NEUILLY	NEUILLY/ST GERMAIN DES PRES	232
OPERA	IENA/MONCEAU/ODEON/OPERA/RIVOLI/ST JAMES	1.376
ORANGERIE	GABRIEL/ORANGERIE/PASSY/VARENNE	806
SOLFERINO	AUTEUIL/CHAILLLOT/ST MICHEL/SOLFERINO/TROCADERO	1.316

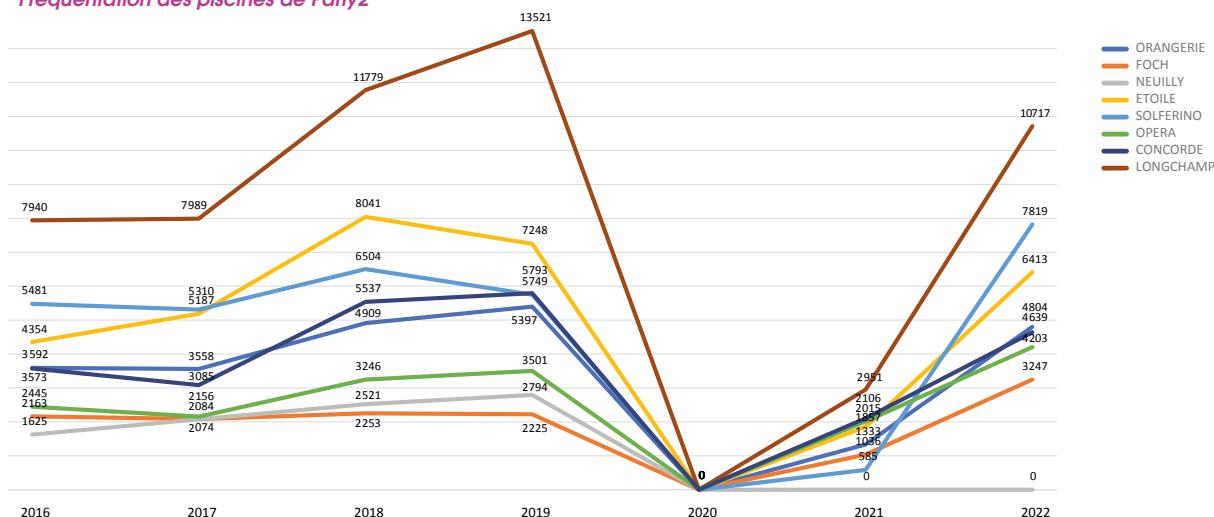
Mise en place en 2021, la nouvelle organisation des contrôles d'accès a montré son efficacité à plusieurs reprises. Les résidents étaient invités à déposer leur carte à l'entrée et à la reprendre à la sortie. Cette façon de procéder a permis aux surveillants de recadrer certains estivants trop agités dont les agissements troublaient la quiétude des lieux. Ainsi, plusieurs cartes ont été confisquées. Nous avons eu à déplorer quelques comportements agressifs vis-à-vis des surveillants.

Fort heureusement, ces événements sont minoritaires mais, malgré tout, il est difficile de ne pas évoquer ces désordres inacceptables. Le nombre de visiteurs est important. Le règlement doit être respecté par tous. Il est nécessaire de le rappeler.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle saison que nous espérons tous ensoleillée.

Olivier DEHAUT

Fréquentation des piscines de Party2



Rappels : quelques règles de savoir-vivre

**Le Bien-Vivre
à Parly2
c'est l'affaire
de tous...**

Rappelons certaines règles que nos intendants s'efforcent de faire respecter.

N'hésitez-pas à répéter ce message dans vos résidences.

Usage de vélos, scooters et trottinette à l'extérieur de la Résidence

- ▶ Rouler en scooter, vélo et trottinette est interdit dans les résidences.
De plus en plus souvent, des accidents notamment sur des personnes âgées sont évités de justesse.
- ▶ Livraisons : le scooter doit être laissé à l'entrée de la résidence et la livraison doit se faire à pied.

Un accident est si vite arrivé...

Promenez vos chiens, en laisse Veillez à laisser les lieux propres après leur passage...

Les chiens doivent être tenus en laisse et les déjections canines ramassées.
Munissez-vous de sacs ou utilisez les distributeurs de sacs, à cet effet, à disposition dans certains lieux de promenade des résidences.

Merci de votre civisme pour préserver la propreté de nos chemins.



INTERDIT DANS LES RÉSIDENCES



CHIENS TENUS EN LAISSE

Centre Commercial Parly2 - 78150 Le Chesnay - 01 39 54 21 21



Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

MOI, je peux choisir mon opticien les yeux fermés !

Votre opticien s'engage
Qualité de service certifiée
AFNOR Certification

ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALITÉ EN OPTIQUE
REF. 230
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

POUR LA SANTÉ DE VOS YEUX, EXIGEZ UN OPTICIEN CERTIFIÉ par AFNOR Certification
Choisir un opticien certifié par **AFNOR Certification**, c'est la garantie d'une qualité de service reconnue par les autorités et partenaires de santé et les consommateurs. Cette certification est contrôlée chaque année, sous anonymat, par l'organisme indépendant **AFNOR Certification**.

www.optic2000.com

Commission mixte le 5 décembre 2022

Comme de coutume, des membres du bureau du Conseil Syndical Principal, accompagnés du Syndic, ont rencontré la Mairie pour un échange sur les sujets suivants :

Sujet évoqué

Réponse Mairie



Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle : création d'une piste cyclable, couloir de bus, 1 seule voie de circulation.

Les tests annoncés par la mairie sont confirmés. Ils débuteront le 7 janvier prochain et dureront 3 à 4 semaines. Les résultats et la décision seront annoncés en mars/avril 2023.



Rue du Hameau.

Des travaux auront lieu entre 2023 et 2024. Pas de sens unique mais 2 plateaux surélevés et limitation de vitesse à 30km/h.



Evolution du plan de circulation autour de l'école Blanche de Castille.

Les premiers travaux devraient débuter à l'été 2023 et seront exécutés selon les derniers plans annoncés.



Augmentation des charges municipales.

La taxe foncière ne devrait pas augmenter l'an prochain, toutefois la valeur locative qui sert de base de calcul doit et va augmenter. Cette décision n'est pas communale.



Résidence Dauphine - nuisances proximité du tennis (bruit et éclairage).

- ▶ La mairie a réalisé un audit acoustique le mercredi 7 décembre au matin. Le bureau a fait remarquer qu'il serait plus judicieux de le réaliser en période estivale avec une plus grande fréquentation d'adultes.
- ▶ Concernant l'éclairage, la mairie a rappelé qu'il a été procédé à des plantations destinées à atténuer cette gêne. Le bureau a indiqué que ce sont les résidents des étages supérieurs qui sont le plus gênés par l'intensité de l'éclairage. Effectuer des modifications serait très onéreux. Par conséquent, il n'y a pas de travaux envisagés pour l'instant.



Résidence Longchamp - nuisances du groupe scolaire voisin.

Des instructions ont été données pour que les animations extérieures soient moins bruyantes. Des travaux seraient trop onéreux.



Grillage entre la résidence Pré Catelan et le centre hippique.

Le nécessaire sera réalisé (diminution de la hauteur du lierre).



Parcelle Lapeyre Avenue du Général de Gaulle (quai des bus).

Le trottoir a été élargi par la mairie, la haie a été replantée. Les sanitaires seraient installés, après autorisation administrative, dans l'alignement de la haie. Le bureau a émis le souhait qu'ils soient mieux intégrés dans le paysage (exemple : passer de la couleur bois à une couleur verte...)



La mairie souhaiterait prendre la pleine propriété de la parcelle située à l'arrière de l'Hippopotamus, actuellement en indivision entre la commune et la SAIC.

Le bureau et le Syndic ont demandé à la mairie de faire une proposition.

Le dispositif LOC'AVANTAGES : location de bien à usage de logement social

Aujourd'hui, la part de logements sociaux au Chesnay-Rocquencourt, actuellement de 16 % est inférieure au taux de 25 % fixé par la loi SRU. C'est la raison pour laquelle, la commune a été redevable en 2021 d'une pénalité de 1.700.000 €. Les terrains constructibles étant limités dans de nombreuses villes, y compris au Chesnay-Rocquencourt, des dispositifs existent pour inciter les bailleurs à louer leurs biens à usage de logement social.

En particulier, le dispositif Loc'Avantages est une solution permettant au propriétaire qui signerait une convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) de bénéficier de certains avantages :

- ▶ Réduction d'impôt allant de 15 % à 65 % des revenus fonciers bruts du logement
- ▶ Sécurité renforcée en cas d'option pour l'intermédiation locative (réduction d'impôt majorée jusqu'à 65 %, garantie du paiement des loyers et des charges, remise en état du logement en cas de dégradation, et gestion locative assurée par un tiers)
- ▶ Prime de mise en location si recours à l'intermédiation locative

Niveau de loyers	Taux de réduction correspondant sans intermédiation locative *	Taux de réduction d'impôts en intermédiation locative *
Loc1	15 %	20 %
Loc2	35 %	40 %
Loc3		65 %

* L'intermédiation locative consiste en l'intervention d'un tiers (agence immobilière ou association agréée par l'état) entre vous et le(s) occupant(s) de votre logement.

Les conditions principales sont les suivantes :

- ▶ Louer un bien non meublé pour une durée minimale de 6 ans (Les étiquettes énergétiques F et G sont exclues du dispositif)
- ▶ Ne pas dépasser certains montants de loyer
- ▶ Louer à un locataire ayant des revenus inférieurs à certains plafonds de ressources

Ainsi, malgré des loyers inférieurs aux prix du marché, la réduction d'impôt permet le plus souvent de les atteindre, voire de les dépasser.

Un simulateur est disponible sur l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

N'hésitez pas l'utiliser, le lien est indiqué ci-dessous :

<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-bailleurs/locavantages/realiser-une-simulation-de-votre-projet/>



www.anah.fr

▶ **Jean-François LE DRIAN**

SPÉCIALISTE DES CUISINES DE QUALITÉ DE PARLY 2

SAVOIR-FAIRE FAMILIAL DEPUIS 1981



ARCHITECTES
D'INTÉRIEUR
WWW.CULINELLE.FR

Culinelle

4 & 29 RUE DE VERSAILLES
78150 LE CHESNAY
01 39 55 22 41

Une nouvelle Directrice pour le Centre Commercial Westfield Parly2 : Pauline Arion

Pauline Arion a 32 ans et dirige le Centre depuis bientôt 9 mois. Elle a débuté sa vie professionnelle dans la grande distribution, chez Casino et Lidl. Avant de prendre la direction du centre commercial Westfield Parly2, elle a géré celui de So Ouest à Levallois Perret.

Pauline Arion est venue se présenter aux membres du Conseil Syndical Principal et a répondu à leurs questions :



Quelle est la situation des magasins, quelles perspectives ?

D'une façon générale, les commerces se portent bien à Westfield Parly2, que ce soient les grands magasins, la coiffure ou le mail gourmet et ceci malgré une petite baisse de la fréquentation par rapport à 2019.

Quelques enseignes ont souffert depuis la covid en raison du changement des modes de consommation et ont fermé. D'autres vont ouvrir dans un bref délai : Café Joyeux, Oxybul, Arabian Oud, Starbuck Café.

En 2023, une importante zone de restauration, avec un centre laser, une aire de repos et de jeux pour les enfants verra le jour.

L'ouverture d'une zone de services est également prévue. Le projet, qui se nomme « Villa Party », comprendra une salle de sport, un centre médical... Le permis de construire a été déposé en mairie.

L'ouverture d'une poissonnerie dans le mail gourmand est-elle toujours d'actualité ?

Le projet est en suspens pour l'instant. Pauline Arion est consciente de son importance, Parly2 est considéré comme un marché couvert et se doit d'avoir une poissonnerie.

Le Centre ouvre dorénavant le dimanche ?

Afin de répondre à la demande du consommateur et en accord avec les commerçants, le Centre ouvre tous les dimanches depuis le 13 novembre, de 10h00 à 19h30 et de 11h à 19h à partir du dimanche 8 janvier 2023.

Pour mémoire, il est ouvert de 10h00 à 20h30 du lundi au samedi (au lieu de 21h00 avant la covid).

Quels travaux d'embellissement dans le Centre ?

Pauline Arion est soucieuse de l'environnement et de la propreté du Centre. Un audit global est en cours sur les parkings et porte sur l'état des peintures, les accès au Centre, la signalisation. Des travaux de rénovation ont déjà débuté.

Qu'en est-il des bornes de recharge ?

Le Centre est équipé de 20 bornes de recharge et des superchargeurs Tesla sont en place (au niveau du Mc Donald's). A partir de 2023, 80 bornes/an sur 5 ans seront déployées, l'appel d'offre est en cours.

Quelle clientèle le Centre souhaite-t-il attirer ?

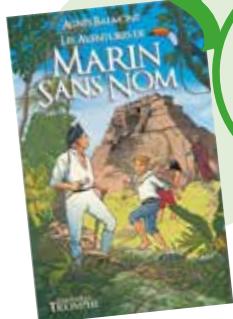
Il y a peu, la majorité de la clientèle venait d'une zone éloignée de 0 à 10 minutes en voiture. A partir du 2 janvier 2023, le Centre consacrera une part importante de sa communication à la digitalisation. Toute la zone de panneaux « longue conservation » sera étendue sur une zone plus large (St Germain, Porte d'Auteuil...).

La mairie souhaite effectuer un test Avenue Charles de Gaulle et réduire la voie pour aménager une piste cyclable. Quel impact pour le Centre ?

Pauline Arion pense que les pistes cyclables sont nécessaires mais elle appréhende les embouteillages devant le Centre avec la réduction de la voie. Elle s'est engagée, lorsque le test sera en place, de rester en veille ; elle est en communication constante avec la mairie sur le sujet.

Les membres du Conseil Syndical Principal remercient Pauline Arion pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses.

Un vivier d'auteurs



Agnès Balmont



Philippe Boissy



Catherine-Sophie Bouillard



Parly2, une énergie toujours créatrice...

Les Parlysiens, en marge de leur vie connue, déploient leur créativité sur des registres où l'on ne les attend pas forcément : musique, chant, danse, photo, peinture, gravure, sculpture, écriture...

Dans ce numéro anniversaire de La lettre de Parly2, nous avons souhaité mettre en avant des talents dans le domaine de l'écriture, avec des auteurs venus de diverses résidences et qui participent à la démonstration libre et multiforme de l'énergie toujours créatrice de Parly2.

Il ne s'agit que d'un aperçu... D'autres auteurs seront sans aucun doute rencontrés à l'occasion d'événements tels que les salons du Livre à la Grande Scène du Chesnay-Rocquencourt. Peut-être aussi ces pages inciteront-elles de nouveaux talents à se faire mieux connaître... ou à se mettre à écrire !



Denys Videau



Jérôme Touzalin



Marie-Françoise Rivet



Yannick Provost

Catherine Camus



Joachim Dorner



Serge Igor
Un été lumineux
ROMAN



Serge Igor

Des livres à lire et à offrir ?

Des romans, des nouvelles, des romans policiers, des recueils de poésies, des essais, des récits autobiographiques, des carnets de voyages, de la littérature jeunesse, des catalogues raisonnés, des recherches historiques... L'éventail des sujets et des formes d'écriture est impressionnant !

Retrouvez les auteur(e)s et leurs livres publiés suivant les cas par des maisons d'édition ou en auto édition, distribués en librairie, auprès des auteur(e)s, via les plates formes numériques FNAC, AMAZON, GIBERT... en format livre ou en format électronique.



Michèle Drevillon



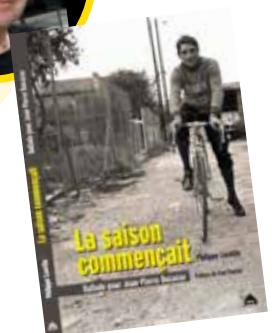
Frédéric Meunié



Alexandre Laval



Philippe Lorette





14 auteur(e)s, 32 livres... Les connaissez-vous ?



► Agnès Balmont (TUILERIES)

« Les aventures de Marin sans nom »
(roman junior)
Editions du Triomphe

► Philippe Boissy (LOUVRE)

« Léon Gaucherel - Graveur d'architecture et élève de Viollet-le-Duc »
(ouvrage de recherche et de référence)
BNF

► Catherine-Sophie Bouillard (RIVOLI)

« Ydral ou l'incroyable histoire du moteur d'Anatole Lardy »
(saga familiale et industrielle, ouvrage de référence)
Les Editions du Dragon Bleu

► Catherine Camus (K. J. Hebcam) (PASSY)

Trilogie « Variations drolatiques » :
« Amoureuse ? » - « La faute aux Parques » - « Les voies du Ciel sont pénétrables » (romans)
« Options » (roman)
« Hypocrites » (nouvelle)
« Méprises » (nouvelle)
« Alea » - « Le Moine » -
« Magdalen V. » (adaptations illustrées)
« Yseult & Tristan ou La Légende des Amants à leur Corps Défendant »
(version illustrée)
Editions par l'auteure

► Joachim Dörner (TROCADERO)

« Léonard Balthus - Maison de Famille » (roman jeunesse)
Amazon, Librairie Le Bain d'Encre

► Michèle Drévilion (SAINT AUGUSTIN)

« L'amère vengeance de Clytemnestre » *Nathan*
« Judith, l'espoir de Béthulie » *Nathan*
« Marie-Madeleine, la protégée de Jésus » *Nathan*
« Les Amants de Cornouailles »
(pièce de théâtre co écriture)
Jacques André Editeur
« Félix ou le temps des bâtisseurs »
(pièce de théâtre)
Jacques André Editeur

► Serge Igor (IENA)

« Un été lumineux » (roman)
MJW Edition

► Alexandre Laval (PRÉ-CATELAN)

« La Montre de Marie-Antoinette »
(roman)
Les Editions Absolues

► Philippe Lorette (SOLFERINO)

« La saison commençait - Ballade pour Jean-Pierre Ducasse »
(roman biographique)
Editions Le Pas d'Oiseau (récompensé par le Prix Louis Nucéra 2017)

► Frédéric Meunié (SOLFERINO)

« 4 pneus sur la route » (récit voyage)
Edition par l'auteur

► Yannick Provost (MAILLOT)

« Tu joues, tu meurs ! » (roman)
Editions Lajouanie
« Il ne rentre pas ce soir » (roman)
Editions Lajouanie

► Marie-Françoise Rivet (LOUVRE)

« Florilège - L'éternité au fil des mots »
(poésie)
Editions du Panthéon, librairies, FNAC, Amazon...
« Philosophie ordinaire - Le dialogue »
(co écriture)
Editions du Panthéon, librairies, FNAC, Amazon...

► Jérôme Touzalin (NEUILLY)

« Mentir y'a qu'ça d'vrai » (pièce de théâtre) reprise en 2023
« On ne se méfie jamais assez de ses parents » (essai) *Editions Maia*
« Promenades maçonniques » (Chroniques) *Editions l'Harmattan*
« Le passager clandestin »
(pièce de théâtre)

► Denys Videau (FOCH)

« L'espoir russe » (roman)
Editions La Bruyère
« L'expérience maltaise » (roman)
Editions La Bruyère

► Dossier réalisé par Marie-Françoise RIVET

Hommage



Il nous a quittés en juin dernier.

Jean-Pierre Daval, ancien sous-officier de l'Armée de Terre, a été intendant de la Résidence Concorde pendant 17 ans, de 1992 à 2009.

Très apprécié dans son travail, homme d'honneur et de cœur, il a continué, lors de sa retraite, à consacrer son temps à sa famille, à sa commune en tant qu' élu municipal et à œuvrer pour les plus humbles. Il nous laisse un très beau souvenir.

Nous assurons sa famille de toute notre sympathie.

Qui sont ces personnalités de nos squares ?

Square MARIGNY (Résidence Gabriel)

Abel-François Poisson de Vandières
Marquis de Marigny

De naissance roturière, Abel-François Poisson naît à Paris en 1727. Sa sœur Jeanne-Antoinette, maîtresse de Louis XV, titrée marquise de Pompadour, le fait venir à la cour. Il s'attire les bonnes grâces du roi et est nommé à 18 ans à la Direction des Bâtiments, Arts et Manufactures.

Pendant 2 ans, il séjourne à l'Académie de France à Rome et

parfait sa formation avec le graveur C. Cochin, l'architecte J.G. Soufflot et le critique d'art l'abbé Leblanc. A. Coypel, peintre du roi, est chargé de former son goût par la sélection de tableaux ; il participe ainsi à la création du premier musée de France.

A 24 ans, il devient directeur général des Bâtiments du roi.

Administrateur intelligent et actif, il fait aménager la Place Louis XV (Place de la Concorde), planter les jardins des Champs Elysées, et supervise la construction de l'École Militaire.

Marquis de Marigny en 1754, il est nommé à l'ordre du Saint Esprit en 1756.



1727 - 1781



1605-1627

Duchesse de Montpensier

Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, née en 1605, est une princesse de sang, fille de Henri de Bourbon, duc de Montpensier.

Sous l'impulsion de Richelieu, le roi Louis XIII décide de la marier à Gaston de France, son frère, contre l'avis de la reine Anne d'Autriche.

Mère d'Anne Marie-Louise d'Orléans, la « Grande Mademoiselle », Marie de Montpensier décède à l'âge de 22 ans, 6 jours près la naissance de sa fille.

Square MONTPENSIER (Résidence Palais-Royal)

Square MERMOZ (Résidence Neuilly)

Jean Mermoz

Originaire du Nord de la France, Jean Mermoz est un aviateur français, figure légendaire de l'Aéropostale, surnommé l'Archange. Devançant l'appel militaire, il s'engage dès 1920 dans l'aviation. Volontaire, il part en Syrie pour assurer le mandat de protection de la France. Décoré de la Croix de Guerre (TOE) en 1923, il est démobilisé la même année. Il est embauché par Latécoère et est affecté à des lignes comme Toulouse-Barcelone ou Casablanca-Dakar et y

retrouve ses amis H. Guillaumet et A. de Saint Exupéry. Nommé chef pilote à Rio de Janeiro, il développe les vols de nuit et s'attaque à franchir la cordillère des Andes ; il y réussira par miracle. Il disparaît en 1936 lors d'une traversée de l'Atlantique à bord de l'hydravion La Croix du Sud et sera, avec son équipage, cité à l'Ordre de la Nation.



1901-1936

**Dictionnaire
Curieux de Parly2 -
Pierre LEFEBVRE**

www.cph.fr

L'équipe
CPH IMMOBILIER
du Chesnay-
Rocquencourt
remercie
les Parlysiens
de leur fidélité



Meilleurs vœux 2023
&
que la nouvelle année
vous comble
de nombreux Bienfaits



ACHAT - VENTE - LOCATION - GESTION - SYNDIC
Présent au Chesnay depuis 1966

AGENCE du CHESNAY
2, avenue Charles-de-Gaulle
BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex
Tél. : 01 39 63 67 51 - parly2@cph.fr

AGENCE du C.C. PARLY 2
Porte Saint Michel
Proche Décathlon
Tél. : 01 39 55 48 00 - location.parly2@cph.fr